

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/NOV/105	OBJET : INSTALLATION DE MONSIEUR JULIEN BOUDET AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL
Date du conseil municipal 14/11/2024	
Date de la convocation 06/11/2024	
Date de l'affichage 07/11/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le six novembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Alban **LANSSELLE**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **DEGAND**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSERGUES**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Martial **DISCH**, Suzanna **MARTINET**, Sylvie **GALLOCHER**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET** Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis José **TENTE MARQUES**, pouvoir à Stéphanie **DEGAND**

Valérie **JACKY**, pouvoir à Angélique **RAPPAILLES**

Nimca **CIGE**, pouvoir à Alban **LANSSELLE**

Mahmut **GÜNER** pouvoir à Chantal **REGNAULT-GALLOIS**

Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Philippe **DUCQ**

Michel **BILLOUT** pouvoir à Clotilde **LAGOUTTE**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Edith **LION** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assemblée communale
077-217703271-20241120-DELIB-2024-105-DE
Date de télétransmission : 2024112024
Date de réception Préfecture : 2024112024

DELIBERATION

OBJET : INSTALLATION DE MONSIEUR JULIEN BOUDET AUX FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée délibérante que par courrier recommandé réceptionné à l'Hôtel de Ville le 2 octobre 2024, Madame Nathalie COSSERON a démissionné de son mandat de conseillère municipale. Le 2 octobre 2024, Madame le Maire a pris acte de cette démission et en a informé le Préfet de Seine-et-Marne.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-4,

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Madame Nathalie COSSERON au sein du conseil municipal,

CONSIDERANT que Monsieur Julien BOUDET est le suivant sur la liste « Le Nouvel Élan, Humain et Écologique »,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITÉ (28 voix POUR)

ARTICLE 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Julien BOUDET, en qualité de Conseiller municipal.

ARTICLE 2 : Prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Nolwenn LE BOUTER

Edith LION



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le 20 NOV. 2024

Et de la transmission ou notification et
de la publication le 20 NOV. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en préfecture, excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au Journal Officiel de la République Française. Le recours peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-105-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2024